

Communauté de communes Argonne-Meuse

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16/11/2017

Nombre de conseillers en exercice :	55
Quorum sur effectif complet:	28
Nombre de conseillers présents :	41
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre d'absents :	9

L'an deux mille dix-sept, le 16 novembre à 18h45, les membres du conseil communautaire Argonne-Meuse se sont réunis au siège de la communauté de communes à Clermont en Argonne sur convocation qui leur a été adressée le 07 Novembre 2017 par Sébastien Jadoul, le Président de l'EPCI, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du Jour complet:

CHRONO	INTITULE	SEANCE DU 16/11/2017
	PV conseil précédent	X
	Secrétaire de séance	X
	Installation conseiller communautaire	X
2017-141	Suites rapport d'observations définitives CRC-CC du Centre Argonne	X
	Point sur la rencontre avec la députée Mme Cariou	X
2017-126	DM budget OM	X
2017-127	DM budget principal	X
2017-128	DM budget ZA	X
2017-142	DM budget SPANC	X
2017-129	Non-valeur-créances éteintes	X
2017-130	Adhésion Gras Savoye sur périmètre agents ex CCMV	X
	Délégation d'attribution : signature d'un contrat d'approvisionnement avec GV restauration dans l'attente du lancement d'un nouveau marché	X
2017-131	Collège bi-site d'Argonne point sur la situation par le conseiller départemental JF Lamorlette et les membres du groupe de travail	X
2017-132	Demande de subvention USEP Varennes	X
	Délégation d'attribution : Classes tablettes numériques Les Islettes et Consenvoye	X
2017-133	Demande de subvention classe anim Consenvoye	X
	Délégation d'attribution : marché de travaux bâtiment Ghilardi – état des demandes de subventions	X
2017-134	Désignation 3 représentants CCAM pour suivi étude projet de territoire APNR	X
2017-135	Demande de subvention APNR fonctionnement (1 500 €)	X
	Argonne-Meuse Infos n°2	X
	Délégation d'attribution : travaux chemin de la Vaux Raguy dit de la Bouteille	X
	Délégation d'attribution : Convention de prestations de services avec la commune de Clermont pour le gardiennage de la déchèterie	X
2017-136	Avancement dossier redevance incitative – étude ANETAME – délégation d'attribution bureau : validation scénario	X
2017-137	Avancement dossier optimisation déchèterie – étude ANETAME – plan de financement réhabilitation auprès ADEME + CD55	X
2017-138	Vente des PAV	X
	Délégation d'attribution : marchés de prestations collecte et traitement à compter du 01/01/2018	X
	Organisation tri sélectif au 01/01/2018	X
2017-139	Demande de subvention commune de Consenvoye pour manifestation exceptionnelle	X
	Bilan journée de découverte des associations septembre 2017	X
2017-140	Plan de financement modifié Actions sur le site des Bercettes et dde de financement au CD 55 (politique ENS)	X
	Point sur la compétence GEMAPI	X
	Questions diverses : vœux CCAM 2018	X
	Questions diverses : Motion conférence nationale des territoires en bureau	X

Table des matières

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE	3
PV CONSEIL PRECEDENT	3
INSTALLATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.....	3
2017-141 – SUITES RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES CRC-CC DU CENTRE ARGONNE-RAPPORT SUR ACTIONS MENEES	3
POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LA DEPUTEE MME CARIOU.....	6
2017-126 – DM budget OM.....	6
2017-127- DM BUDGET PRINCIPAL.....	7
2017-128 – DM BUDGET ZA.....	8
2017-142 – DM BUDGET SPANC.....	8
2017-129 – NON VALEUR-CREANCES ETEINTES	8
2017-130 – ADHESION GRAS SAVOYE SUR PERIMETRE AGENTS EX CCMV	10
DELEGATION D'ATTRIBUTION : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC GV RESTAURATION DANS L'ATTENTE DU LANCEMENT D'UN NOUVEAU MARCHE	11
2017-131 - COLLEGE BI-SITE D'ARGONNE POINT SUR LA SITUATION AVEC LE CONSEILLER DEPARTEMENTAL JF LAMORLETTE ET LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL – MOTION 211	
2017-132 – DEMANDE DE SUBVENTION USEP ARGONNE.....	12
DELEGATION D'ATTRIBUTION : CLASSES TABLETTES NUMERIQUES LES ISLETTES ET CONSENVOYE.....	12
2017-133 – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE CIN ANIM CONSENVOYE	12
DELEGATION D'ATTRIBUTION : MARCHE DE TRAVAUX BATIMENT GHILARDI – ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTION.....	13
2017-134 – DESIGNATION 3 REPRESENTANTS CCAM POUR SUIVI ETUDE PROJET DE TERRITOIRE APNR	14
2017-135 – DEMANDE DE SUBVENTION APNR FONCTIONNEMENT (1 500 €)	14
ARGONNE MEUSE INFOS N°2	14
DELEGATION D'ATTRIBUTION : TRAVAUX CHEMIN DE LA VAUX RAGUY (DIT DE LA BOUTEILLE) A CLERMONT	15
DELEGATION D'ATTRIBUTION : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE CLERMONT POUR LE GARDIENNAGE DE LA DECHETERIE 15	
2017-136 – AVANCEMENT DOSSIER REDEVANCE INCITATIVE – ETUDE ANETAME – DELEGATION D'ATTRIBUTION BUREAU : VALIDATION SCENARIO	15
2017-137 – AVANCEMENT DOSSIER OPTIMISATION DECHETERIE – ETUDE ANETAME – PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION AUPRES ADEME ET CD55	16
2017-138 – VENTE DES PAV.....	18
DELEGATION D'ATTRIBUTION : MARCHES DE COLLECTE ET TRAITEMENT A COMPTER DU 01/01/2018.....	18
ORGANISATION TRI SELECTIF AU 01/01/2018.....	18
2017 - 139 - DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNE DE CONSENVOYE POUR MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE	19
BILAN JOURNEE DECOUVERTE DES ASSOCIATIONS SEPTEMBRE 2017	19
2017 - 140 – PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE ACTIONS SUR LE SITE DES BERCETTES ET DDE DE FINANCEMENT AU CD 55 (politique ENS)....	20
POINT SUR LA COMPETENCE GEMAPI	20
QUESTIONS DIVERSES.....	21

En préambule de la séance, M. Sébastien JADOUL, le président, accueille les conseillers communautaires.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

M. José DOMINGUEZ est désigné et accepte cette fonction.

PV CONSEIL PRECEDENT

Le PV de l'AG du 30/08/2017 a été envoyé aux délégués communautaires. Après lecture ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de l'installation de M. Daniel BERTHOLET comme conseiller communautaire titulaire pour la commune de Romagne sous Montfaucon, suite aux élections municipales. Il ajoute que le maire de Dombasle en Argonne a démissionné de tous ses mandats municipaux et que des élections devraient avoir lieu courant décembre.

2017-141 – SUITES RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES CRC-CC DU CENTRE ARGONNE-RAPPORT SUR ACTIONS MENEES

Monsieur le président indique au conseil communautaire que le rapport d'observations définitives relatif à l'examen des comptes et de la gestion de l'EPCI CC du Centre Argonne établi par la Chambre régionale des comptes, adressé à M. Dominique DURAND en tant que président, a été présenté à l'assemblée délibérante le 12 juillet 2016.

Il rappelle la fusion de la communauté de communes du Centre Argonne avec la communauté de communes Montfaucon Varennes au 1^{er} janvier 2017, son élection le 23 janvier 2017 en tant que président par le conseil communautaire du nouvel EPCI la communauté de communes Argonne-Meuse.

Il précise que cette fusion nous ayant accaparé depuis lors, nous n'avons pas été en capacité de respecter le calendrier prévu par les textes notamment pour la présentation du rapport sur les actions menées dans le délai d'un an.

Le rapport mentionnant les actions entreprises à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes Grand Est vous est donc présenté aujourd'hui.

Les suites données concernant les recommandations et les rappels du droit que la CRC avait formulées en page 23 du rapport d'observations définitives à savoir,

VII. LISTE DES RAPPELS DU DROIT ET DES RECOMMANDATIONS

RAPPEL DU DROIT :

- En application de l'article L. 5211-39 du CGCT, adresser au maire de chaque commune membre de la communauté de communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune accompagné du compte administratif de l'établissement ;
- En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, compléter les annexes à joindre aux documents budgétaires ;
- Fiabiliser l'inventaire des biens conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- Procéder au virement des immobilisations achevées vers les comptes d'immobilisations définitives en application des dispositions du chapitre 2 du tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- En application de l'article L. 2224-1 du CGCT, ne plus verser de subventions d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du bâtiment industriel en raison de sa nature industrielle et commerciale ;

RECOMMANDATION

- Affiner la stratégie financière afin de l'adapter aux moyens de la communauté de communes.

sont les suivantes :

En matière de « rappel du droit » :

1/ Application de l'Article L5211-39 :

L'Article L5211-39 modifié par la [LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 34](#) en vigueur de 2010 à 2014 prévoit que "Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

L'Article L5211-39 modifié par la [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37](#) et par la [LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76](#), en vigueur depuis 2014 stipule que "Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale"

Le rapport retraçant l'activité de l'établissement n'a pas été réalisé par l'ex-EPCI au titre de l'exercice 2016, les comptes administratifs 2016 de la communauté de communes du Centre Argonne ont été transmis à l'ensemble des communes du nouveau périmètre, ainsi que ceux de la communauté de communes de Montfaucon Varennes, accompagnés du rapport 2016

sur la gestion des déchets de la CC du Centre Argonne en date du 9 novembre par un envoi dématérialisé en mairie via XSARE (SPL XDEMAT).

2/En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, compléter les annexes à joindre aux documents budgétaires :

Les annexes ont été complétées et jointes aux documents des budgets et comptes administratifs de la communauté de communes du Centre Argonne à compter de 2016 (BP 2016 et CA 2015).

3/ Fiabiliser l'inventaire des biens conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 :

Le nécessaire a été fait et l'inventaire de la communauté de communes du Centre Argonne était conforme au 31/12/2016 avant la fusion. En matière de cadencement d'amortissement, le conseil communautaire a délibéré en date du 10/12/2015. D'autre part, il a été procédé à sortie d'inventaire (en date du 14/09/2016).

4/Procéder au virement des immobilisations achevées vers les comptes d'immobilisations définitives en application des dispositions du chapitre 2 du tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M14 :

Par certificat administratif (état du 18/12/2015), il a été demandé au Centre des Finances publiques de Clermont en Argonne de procéder à l'intégration au chapitre 21 d'opérations et d'immobilisations.

5/ En application de l'article L.2224-1 du CGCT, ne plus verser de subventions d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du bâtiment industriel en raison de sa nature industrielle et commerciale :

Le conseil communautaire a pris acte des obligations en la matière.

<u>En matière de «recommandation» :</u>
--

6/ Affiner la stratégie financière afin de l'adapter aux moyens de la CC

La mise en œuvre de la fusion au 01/01/2017 n'a pas permis de traiter ce point à l'heure actuelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'arrêté préfectoral n°2016-2175 du 05/10/2016, portant création de la communauté de communes Argonne-Meuse

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec le Code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine a procédé à l'examen de la gestion de la CC du Centre Argonne pour les exercices 2010 et suivants,

CONSIDÉRANT que le contrôle a porté sur la communauté de communes et son environnement, la fiabilité des comptes, l'analyse financière, la gestion du personnel et les marchés publics,

CONSIDÉRANT que la Chambre régionale des comptes d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, lors de sa séance du 3 février 2016 a arrêté ses observations définitives,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R 241-18 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la CRC doit donner lieu à un débat lors de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa transmission à l'ordonnateur et devient communicable aux tiers,

CONSIDÉRANT la transmission dudit rapport au Président de la CCCA par LRAR en date du 20/06/2016,

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L 243-3 du code des juridictions financières et la communication de ce rapport à l'ensemble des conseillers communautaires avec l'ordre du jour pour la séance du 12 juillet 2016,

CONSIDÉRANT la délibération n°2016_041 par laquelle le conseil communautaire du Centre Argonne a pris acte du rapport,

OUI l'exposé du président sur les actions menées à la suite du rapport d'observations définitives de la CRC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport des actions menées à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LA DEPUTEE MME CARIOU

M. le Président informe les conseillers communautaires, que suite à la demande de Mme Cariou, une rencontre s'est déroulée avec le Président et les vice-présidents de la CCAM le 6 octobre 2017. Une présentation d'un état des lieux et des enjeux du territoire CCAM, des projets réalisés ou portés a été faite.

Les élus ont souhaité alarmer la Députée sur plusieurs points :

- ▶ Application loi NOTRE /calendrier de mise en œuvre des transferts de compétences, /coût de mise en œuvre
- ▶ Réduction ou disparition des services, écoles et collèges, bureaux de poste, difficultés d'accès aux services, etc.
- ▶ Exonération taxe d'habitation, péréquation vers les territoires ruraux, etc.

M. Fosse, Maire de Futeau demande s'il elle avait répondu aux questions et inquiétudes formulées. M. le Président répond que pour la compétence eau/assainissement et la disparition des services publics, cela n'était pas de son ressort mais qu'elle ne manquerait pas de faire remonter les informations. Pour la taxe d'habitation, elle assure qu'elle sera compensée au centime près.

Mme la Députée a indiqué vouloir organiser des permanences délocalisées sur l'ensemble du territoire.

2017-126 – DM budget OM

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la nécessité de procéder à des transferts de crédits au budget annexe ordures ménagères au titre de dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	1 369.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131 : Bâtiments	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	6 185.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	66 185.00 €	1 369.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-201701 : CONSTRUCTION REAMENAGEMENT DECHETERIES	0.00 €	64 816.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	64 816.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	66 185.00 €	66 185.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Vu le CGCT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'adopter les transferts de crédits dans les conditions mentionnées.
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

M. Lamorlette, Maire de Cheppy, indique que M. Dequenne, Maire de Le Claon, dont il a le pouvoir, souhaiterait avoir connaissance des documents avant le conseil communautaire.

2017-127- DM BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la nécessité de procéder à des transferts de crédits au budget principal au titre de dépenses de fonctionnement et au titre de dépenses et recettes d'investissement de l'exercice 2017 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-2516 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-64 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-645 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311-201610-90 : CONSTRUCTION BATIMENT PROFESSIONNEL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 175.00 €
R-1318-201610-90 : CONSTRUCTION BATIMENT PROFESSIONNEL	0.00 €	0.00 €	19 260.00 €	0.00 €
R-1341-201610-90 : CONSTRUCTION BATIMENT PROFESSIONNEL	0.00 €	0.00 €	36 750.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	56 010.00 €	27 175.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	250.00 €	0.00 €	400 000.00 €
D-2031-201706-4111 : ETUDE COMPLEXE SPORTIF	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-201707-95 : ETUDE VOIE VERTE	0.00 €	71 165.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-201708-2131 : ETUDE ECOLES CLERMONT	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	371 165.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-201702-8311 : Hydraulique Meuse	0.00 €	41 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-8311 : Autres immobilisations corporelles	41 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	41 800.00 €	41 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	42 050.00 €	413 215.00 €	56 010.00 €	427 175.00 €
Total Général		371 165.00 €		371 165.00 €

Vu le CGCT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'adopter les transferts de crédits dans les conditions mentionnées,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

M. Fosse demande quel est le projet du complexe sportif. M. le Président répond que cela concerne le réaménagement de la halle des sports et du petit gymnase à Clermont en Argonne.

Pour l'instant ce projet n'est qu'à l'étude.

2017-128 – DM BUDGET ZA

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la nécessité de procéder à des transferts de crédits au budget annexe ZA au titre de dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Vu le CGCT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'adopter les transferts de crédits dans les conditions mentionnées.
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

2017-142 – DM BUDGET SPANC

Monsieur le président informe le conseil communautaire de la nécessité de procéder à des transferts de crédits au budget annexe SPANC au titre de dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6066 : Carburants	71.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	71.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	71.50 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	71.50 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	71.50 €	71.50 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Vu le CGCT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'adopter les transferts de crédits dans les conditions mentionnées.
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

2017-129 – NON VALEUR-CREANCES ETEINTES

Monsieur le président fait part des cotes pour les exercices de 2006 à 2017 transmises par le trésorier pour admission en créances éteintes ou en non-valeur,

- Au titre du budget annexe ordures ménagères (exercices 2006 à 2017) pour un cumul de 6619.91€ (ex CCCA pour 3394.43€, ex CCMV pour 3225.48€) :

Dossiers Budget OM	c/6541
1	57,00
2	80,00
3	660,00
4	23,46
5	301,50
6	640,00
7	175,00
8	74,50
9	97,17
1	34,17
11	487,66
12	738,00
13	44,20
14	75,16
15	106,00
16	150,33
17	390,00
18	246,00
19	36,00
20	376,50
Sous total	4 792,65

Dossiers Budget OM	c/6542
1	26,82
2	453,00
3	68,33
4	286,00
5	72,00
6	296,00
7	625,11
Sous total	1 827,26

- Au titre du budget principal (exercice 2012 - ex CCMV)

Dossiers Budget général	c/6541
1	290,00

- Au titre du budget SPANC (exercice 2014 - ex CCMV)

Dossiers Budget SPANC	c/6542
1	71,50

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les créances éteintes et les non-valeurs
- Dit que les crédits sont ouverts,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

M. le Président rappelle que ces informations sont communiquées par le Centre des Finances Publiques.

2017-130 – ADHESION GRAS SAVOYE SUR PERIMETRE AGENTS EX CCMV

Le Président rappelle que la CC Argonne-Meuse bénéficie jusqu'au 31/12/2017 du contrat groupé géré par le Centre de Gestion avec Gras Savoye pour les agents de l'ex CC Montfaucon Varennes (CCMV), et que pour les agents de l'ex CC du Centre Argonne (CCCA) elle bénéficie du contrat risque statutaire en direct avec CIGAC jusqu'au 31/12/2018.

Il rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la société GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les taux proposés sont les suivants :

Agents relevant de la CNRACL		Agents relevant de l'IRCANTEC
Franchise de 10 jours (1)	Franchise de 30 jours (2)	Franchise de 10 jours (3)
5.00%	3.95%	1.52%

(1) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire avec suppression au-delà de 60 jours d'arrêt continu

(2) franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

(3) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

Compte tenu de ces informations, le Président propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion pour les agents du périmètre de l'ex CC Montfaucon Varennes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'adhérer au service «Assurance groupe» du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2018 selon les conditions du marché négocié pour les agents du périmètre de l'ex CC Montfaucon Varennes, il autorise le Président à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative,. Le montant de cette cotisation annuelle est égal à 0.40% du traitement indiciaire brut + NBI

pour la catégorie de personnels affiliés à la CNRACL et à 0.20% du traitement indiciaire brut + NBI pour les agents affiliés au régime général,

- décide que les catégories de personnel à assurer sont les suivantes :
 - agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL avec franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
 - agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC
- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - supplément familial
 - primes
 - charges patronales

DELEGATION D'ATTRIBUTION : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT AVEC GV RESTAURATION DANS L'ATTENTE DU LANCEMENT D'UN NOUVEAU MARCHÉ

M. le Président indique qu'un marché initial avait été conclu en 2003 pour 1 an sans reconduction possible, les prestations ont été exécutées par le même prestataire depuis. En 2017 rejet par le CFP de Clermont des mandats de paiement. La collectivité a du mettre en place une solution provisoire : contrat du 01/09/17 au 28/02/18

- ▶ Prix du repas/déjeuner : 1.994€HT/2.104€TTC
- ▶ Montant moyen de la prestation annuelle : 45000€

Il faudra réaliser un nouveau marché pour une signature de contrat en février 2018.

2017-131 - COLLEGE BI-SITE D'ARGONNE POINT SUR LA SITUATION AVEC LE CONSEILLER DEPARTEMENTAL JF LAMORLETTE ET LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL – MOTION 2

Le président rappelle la motion prise par le conseil communautaire en date du 28 juin 2017 et propose de renouveler le soutien de la communauté de communes pour le maintien des 2 sites compte tenu de l'évolution de la situation, à savoir :

- **qu'il y a eu un Conseil d'administration extraordinaire du Collège d'Argonne par lequel l'ensemble des élus, des professeurs, des parents ont appris que finalement la fermeture du site de Varennes était d'actualité pour la rentrée 2018**
- **que la décision du Conseil départemental se prendrait le 14 décembre 2017**
- **qu'il y aurait une présentation en CDEN du 22 novembre 2017**

Vu le « Plan Collèges pour le XXI^e siècle » qui remet en cause le Collège bi-site d'Argonne et le risque de fermeture du site Jean Babin de Varennes,

Vu le risque que ferait peser la fermeture du collège ou d'un de ses sites sur le devenir d'autres services économiques, médicaux, commerciaux, artisanaux mais aussi des autres services publics et notamment des écoles primaires, entraînant la mort de la Ruralité par une perte d'attractivité certaine de nos communes,

Considérant la distance supplémentaire à parcourir pour les élèves, et leurs familles, pour l'accès au site Jean Babin sur des routes peu propices au passage des cars scolaires, considérant les temps de transport d'une durée estimée à plus de 45 minutes matin et soir alors que les pouvoirs publics parlent de l'accessibilité et de la proximité aux services publics pour leurs usagers,

Considérant le temps passé dans les transports et la fatigue subséquente réduisant l'égalité des chances des enfants de nos territoires à bénéficier d'une éducation de qualité, créant par la même une discrimination supplémentaire pour les territoires ruraux,

Considérant les coûts supplémentaires de transport et de cantine à la charge de familles qui aujourd'hui n'en supportent pas (résidence à Varennes),

Considérant les résultats scolaires des deux sites, qui sont bons voire très bons. Au DNB 2017, les élèves du site de Varennes ont obtenu 90.5% de réussite et les élèves du site de Clermont 91.1%, ce qui démontre que les élèves des petits établissements réussissent bien.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- s'oppose à l'application de cette mesure pouvant aboutir à la fermeture de ces sites,
- demande un moratoire à toute décision entraînant la fermeture de ces sites,
- demande la mise en place d'une large et réelle concertation quant au devenir de nos écoles et collèges pour l'Avenir de nos enfants et de la Ruralité.

M. le Président laisse la parole à M. Lamorlette, conseiller départemental afin d'aborder la question de la possible fermeture du collège de Varennes. Il explique que la position du président du départemental, Claude Leonard était claire jusqu'au 13 novembre 2017, le collège de Varennes ne fermera pas, au vu des distances entre Stenay et Clermont en Argonne. Depuis le 13 novembre 2017, changement de position de la part du Président du département. M. Lamorlette indique qu'il est absolument contre cette fermeture et contre la majorité du département.

M. Deville prend également la parole en indiquant avoir manifesté devant le conseil départemental à Bar le Duc, mais M. Leonard n'a pas pu les recevoir. La difficulté viendrait du fait qu'avec 22 élèves par classe cela ne soit pas suffisant au regard de la moyenne départementale qui est plus proche des 25 à 26 élèves par classe.

En ce qui concerne le territoire Argonne-Meuse, 25 communes sur 38 ont délibéré contre cette fermeture en plus de la CCAM. M. le Président indique que ce « sont nos propres élus qui se tirent une balle dans le pied ». Cette fermeture aurait un impact important sur les services communautaires (restauration scolaire...).

M. Deville ajoute qu'un autre argument du département serait de dire qu'il y a un manque de mixité sociale au sein du collège de Varennes.

M. le Président indique qu'un CDEN sera organisé prochainement et la décision finale sera prise par le conseil départemental le 14 décembre 2017. M. Dormois, Vice-président en charge des affaires scolaires fait partie des membres du CDEN et présentera les arguments contre la fermeture du collège.

2017-132 – DEMANDE DE SUBVENTION USEP ARGONNE

Le président informe le conseil communautaire de la demande de subvention déposée par l'USEP ARGONNE pour les écoles de Varennes, Blercourt, Dombasle, Nixéville et les Islettes pour organiser 3 rencontres annuelles dont 2 sur 2 jours : cross, sports collectifs et athlétisme, danse folk.

Le budget est de 1461€ pour 187 élèves dont 92 rattachés aux écoles de notre communauté de communes, et la subvention demandée à la CCAM est de :

- 719€ (92 x 7.81€/élève)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de valider le versement de la subvention dans les conditions ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

DELEGATION D'ATTRIBUTION : CLASSES TABLETTES NUMERIQUES LES ISLETTES ET CONSENVOYE

M. le Président présente le projet d'équipement en tablettes numériques avec cofinancement de l'Education nationale à hauteur de 50% par classe pour un montant maximum de dépenses de 8000€TTC. Une convention a été signée avec l'Education Nationale afin de doter une classe de Consenvoye et de Les Islettes – Ecole Michèle DROUET en tablettes numériques. Un devis a été établi auprès de du prestataire DELTASYS pour 1 classe (14 tablettes élèves et 1 tablette enseignant) = 5818.50€HT/6982€TTC.

2017-133 – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE CIN ANIM CONSENVOYE

Le président informe le conseil communautaire du projet de convention de partenariat « Parcours d'éducation artistique et culturel » pour un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture avec l'Académie de la Meuse pour l'école de Consenvoye.

Il indique les caractéristiques principales du projet :

- Intervention d'un professionnel : Imag'Est d'Epinal

- Projet Cin'Anim 55 pour le cycle 3 de Consenvoye afin
 - de voir et créer ensemble des images animées,
 - éducation aux médias au Cycle 3,
 - atelier artistique de 15h00
 - accompagné par un artiste réalisateur de films d'animation
 - dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire
- Budget de 2614€,
 - Participation de la coopérative scolaire 350€
 - Subvention demandée à OCCE/Conseil départemental 500€
 - Subvention demandée à CCAM 100€ pour les transports
 - Subvention demandée à l'Académie de la Meuse 1764€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de valider la convention et autorise le président à la signer,
- Décide de valider le versement à la coopérative scolaire de la subvention de 100€,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

DELEGATION D'ATTRIBUTION : MARCHE DE TRAVAUX BATIMENT GHILARDI – ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Président présente le tableau récapitulatif l'attribution des lots pour le marché de travaux de construction du bâtiment industriel à Auzéville en Argonne :

		Entreprises	Siège social	montant HT	montant TTC
Lot 1	terrassement VRD	Berthold	Meuse	337 560,60 €	405 072,72 €
Lot 2	Gros œuvre réseaux	Berthold	Meuse	221 936,00 €	266 323,20 €
Lot 3	charpente métallique	Batiment Service	Vosges	50 500,00 €	60 600,00 €
Lot 4	charpente bois ossature bois	Le Bras frères	Meurthe et Moselle	55 006,30 €	66 007,56 €
Lot 5	couverture étanchéité bardage	BCS	Vosges	122 410,00 €	146 892,00 €
Lot 6	menuiseries extérieures aluminium portes sectionnelles	Albrand	Meuse	48 414,00 €	58 096,80 €
Lot 7	menuiseries intérieures bois	Audinot	Haute Marne	10 814,65 €	12 977,58 €
Lot 8	plâtrerie isolation faux plafond	STPP	Meuse	41 089,54 €	49 307,45 €
Lot 9	électricité éclairage	Lorr'élec	Meuse	31 700,00 €	38 040,00 €
Lot 10	plomberie sanitaire chauffage vmc	Obert	Meuse	48 187,00 €	57 824,40 €
Lot 11	carrelage faïence	Paymal	Meuse	16 396,00 €	19 675,20 €
Lot 12	peinture	Tonnes	Meuse	6 648,00 €	7 977,60 €
TOTAL				990 662,09 €	1 188 794,51 €

M. le Président indique les différentes subventions obtenues ainsi que le plan de financement qui en découle:

- ▶ Subvention DETR 2016 : 47,50 % de 842 225 € HT de dépenses éligibles (phase 1)
- ▶ Subvention DETR 2017 : 47 % de 290 737 € HT de dépenses éligibles (phase 2)
- ▶ Subvention GIP OM : 20 % de 1 132 902 € HT de dépenses éligibles (phase 1 et 2)
- ▶ Subvention FSIL 2017 : 13,11 % de 208 000 HT de dépenses éligibles (phase 2)

Plan de financement phase 1+2	DEPENSES	RECETTES	Taux
-------------------------------	----------	----------	------

VALEUR CONSTRUCTION	990 662,09 €	499 564,70 €	DETR (dépenses éligibles)	43,30%
MOE	56 657,00 €	207 151,67 €	GIP OM (dépenses éligibles)	17,96%
ETUDES AUTRES	7 245,00 €	27 175,00 €	FSIL	2,36%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	1 054 564,09 €	353 893,10 €	emprunt	30,68%
CHARGES FINANCIERES TRESORERIE OU PRÊT RELAIS	15 000,00 €			
ASS DOMMAGES OUVRAGE	13 000,00 €			
VALEUR TERRAIN	65 900,00 €	65 900,00 €	autofinancement	5,71%
études supplémentaires	5 220,38 €			
TOTAL DEPENSES INELIGIBLES	99 120,38 €			
TOTAL PROJET	1 153 684,47 €	1 153 684,47 €	TOTAL RECETTES	100%

M. le Président précise que les travaux ont démarré depuis le 26 octobre 2017.

2017-134 – DESIGNATION 3 REPRESENTANTS CCAM POUR SUIVI ETUDE PROJET DE TERRITOIRE APNR

Le président rappelle au conseil communautaire la délibération n°2017_108 prise en date du 31/08/2017 pour doter l'Argonne d'un projet de territoire et pour missionner l'association APNR pour animer la concertation et permettre son élaboration.

Il ajoute qu'il est nécessaire de désigner 3 représentants de la CC Argonne-Meuse pour le suivi du projet de territoire avec l'association APNR, avec la participation de Territoires conseils (Caisse des dépôts), et participer aux diverses réunions de travail. Ces représentants rendront compte au conseil communautaire des travaux réalisés.

Sont proposés :

- Sébastien JADOUL, Président
- Nadine PEUREUX, VP Cohésion sociale
- Alain CHAPE, VP Développement local

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne les représentants susmentionnés pour doter l'Argonne d'un projet de territoire et participer aux diverses réunions,
- Autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier

2017-135 – DEMANDE DE SUBVENTION APNR FONCTIONNEMENT (1 500 €)

Le président rappelle au conseil communautaire la demande de subvention de l'association APNR au titre d'une subvention de fonctionnement 2017 pour un montant 1500,00€. Le dossier étant complet à la date du 22 mars 2017, il propose aux conseillers d'accorder la subvention suite à la présentation faite par le président de l'association lors du dernier conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (41/pour - 3/contre- 3/abstention),

- Décide de valider le versement de la subvention de 1500€ ci-dessus mentionnée,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

ARGONNE MEUSE INFOS N°2

M. le Président informe les délégués communautaires de la parution prochaine du journal intercommunal Argonne-Meuse

Infos : Le sommaire proposé est le suivant :

- ▶ Édito du Président
- ▶ Complément d'information taux d'impositions 2017
- ▶ Gestion des déchets : Prélèvement automatique et mot de la VP
- ▶ Le tri sélectif évolue
- ▶ Une équipe à votre service (partie 1)
- ▶ Retour en images sur la journée des associations et l'inauguration du RAM et du Point public

Comme la fois précédente la distribution sera effectuée par les communes.

DELEGATION D'ATTRIBUTION : TRAVAUX CHEMIN DE LA VAUX RAGUY (DIT DE LA BOUTEILLE) A CLERMONT

M. le Président informe les délégués communautaires de l'avancée des travaux. Il y a un problème de mauvaise qualité du sous-sol (argile) sur une partie de la voirie : la partie de la chaussée entre la RD et l'accès au parking de l'Intermarché ne peut pas encore recevoir l'enrobé (portance de la chaussée trop faible). Cette partie reste fermée durant l'hiver 2017. L'enrobé ne sera effectué qu'au printemps 2018 sur l'intégralité de la chaussée. La partie qui va du lotissement au parking de l'Intermarché sera ré ouverte. Les camions de livraison repartiront par cette même voie. Mise en œuvre d'un enduit de cure sur la surface permettant de passer l'hiver. Mise en place obligatoire de barrières de dégel. L'éclairage public va également être installé avant la fin du mois de novembre. Le marché a nécessité la prise d'un avenant d'un montant de 2 935,60 € HT/3 522,72 € TTC.

M. Lamorlette, explique qu'il souhaiterait un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire, en ce qui concerne les différents projets menés. Il ajoute qu'il va falloir être vigilant en 2018 par rapport à cela. M. Dormois indique qu'il faut respecter une certaine harmonisation pour réussir la fusion.

M. le Président répond que sur certains dossiers comme les crédits scolaires ou l'informatique un supplément est apporté au territoire de l'ex CCMV.

M. Clanché, Maire de Very, demande comment les prestations hivernales vont être menées. M. Magisson, Vice-président en charge de la voirie indique que sur ex CCCA, le salage et le déneigement sera opéré par l'entreprise Perotin, comme les années précédentes. Sur ex CCMV, pour l'heure aucun prestataire n'a été trouvé, donc pour cette saison hivernale ce sont les communes qui déneigeront.

DELEGATION D'ATTRIBUTION : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE CLERMONT POUR LE GARDIENNAGE DE LA DECHETERIE

Monsieur le président indique au conseil communautaire que dans le cadre de l'ouverture de la déchèterie, une convention de prestation a été signée avec la mairie de Clermont en Argonne, pour une durée d'un an et un montant de 18 140 €.

2017-136 – AVANCEMENT DOSSIER REDEVANCE INCITATIVE – ETUDE ANETAME – DELEGATION D'ATTRIBUTION BUREAU : VALIDATION SCENARIO

Le président présente l'étude pour la mise en place de la redevance incitative réalisée par le bureau d'études ANETAME et indique la nécessité de valider les éléments suivants:

- Choix du scénario :
 - À la levée : avec 12 levées intégrées en part fixe,
 - Rapport part fixe/part variable : 80/20,
 - Dotation de bac selon composition du foyer
- Objectif de mise en œuvre au 01/01/2019 avec expérimentation par facturation à blanc à compter du 01/07/2018
- Lancement du marché d'acquisition des bacs, de distribution des bacs, de mise à jour du fichier de redevables et du logiciel de gestion.
- Négociation avec les EPCI voisins pour l'accueil des habitants de notre communauté dans les déchèteries de Briulles et Thierville pour un accès à un service de déchèterie à 20 minutes maximum/trajet voiture des communes du nord de territoire, par voie de convention dès 2018

Il ajoute que dès lors il faudra programmer de prochaines réunions avec le prestataire ANETAME et notamment une réunion de démarrage si lancement de la tranche conditionnelle pour l'assistance à la passation des marchés de mise en place de la redevance incitative.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Valide les éléments susmentionnés pour la mise en place de la redevance incitative,
- Autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

M. le Président rappelle les différents impacts techniques et humains de la mise en place de la RI (redevance incitative) :

- la mise en place de bacs pucés sans verrou,
- l'acquisition d'environ 100 verrous pour les bacs ne pouvant être rentrés,
- la distribution des bacs et des badges d'accès à domicile ainsi que création d'un fichier de redevables dans le même temps,
- l'acquisition d'abri-bacs et de tambours d'identification ainsi que les badges (environ 9-10 foyers par bac de 660 l),
- la mise en place d'un logiciel de gestion/facturation de la tarification incitative,
- la maintenance annuelle des bacs, la gestion, entretien et maintenance des tambours et des badges,
- la communication associée,
- 0,25 ETP supplémentaire (technique et administratif).
- financement du service : **REOM incitative**

M. le Président présente également une simulation de grille tarifaire et un planning de mise en œuvre pour ce service.

Il ajoute qu'un règlement de collecte et de facturation sera mis en place, à destination de l'ensemble des usagers du service.

M. Schreder, adjoint à Montfaucon d'Argonne, indique que ce nouveau mode de fonctionnement devra prendre en compte les situations médicales particulières. M. le Président répond que tout cela devra être défini dans le règlement, qui peut prévoir sous certaines conditions avec certificat médical à l'appui, des levées supplémentaires ou d'autres modalités.

M. Gitzinger, Maire de Jouy en Argonne demande si les agriculteurs seront également redevables. M. le Président indique que ce sera le travail de la commission de déterminer qui seront les redevables et usagers du service.

M. Delandre, Maire de Vauquois demande comment cela va se passer pour les communes touristiques (avec aire de stationnement camping-car par exemple ou avec campings municipaux). Des bacs seront mis à disposition au titre de la commune.

M. le Président indique que les communes de Romagne et Gesnes seront redevables avec ce nouveau service.

M. Barborin, adjoint à Varennes en Argonne demande comment cela va se passer pour les EHPAD. M. le Président explique qu'ils auront un contrat à part et ne rentreront pas dans ce dispositif.

2017-137 – AVANCEMENT DOSSIER OPTIMISATION DECHETERIE – ETUDE ANETAME – PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION AUPRES ADEME ET CD55

Le président fait état de l'avancement de l'étude d'optimisation du réseau de déchèteries par le bureau ANETAME et indique que la phase 2 a permis de faire ressortir 3 scénarii pour l'organisation d'un service de déchèterie sur le périmètre de la CCAM :

- Scénario 1 : une déchèterie fixe sur Clermont-en-Argonne et une sur Montfaucon-d'Argonne
- Scénario 2 : une déchèterie fixe sur Clermont-en-Argonne et 2 aires de dépôts pour le Nord de la collectivité,
- Scénario 3 : organisation uniquement en aires de dépôts.

Il précise que la phase 3 a permis de développer ces 3 scénarii et d'établir une comparaison.

Il ajoute que l'objectif étant d'obtenir la meilleure desserte de la collectivité et le meilleur accès au service dans des coûts raisonnables pour le contribuable, il est proposé d'ajouter un scénario à étudier :

- Scénario 4 : déchèterie fixe à Clermont et partenariat avec les EPCI voisins

Il précise qu'afin de pouvoir solliciter une subvention de la part de l'ADEME et du conseil départemental de la Meuse dans le cadre de soutien aux réhabilitations des déchèteries existantes, il est nécessaire de valider dès maintenant, en raison de l'arrêt du dispositif de financement de l'ADEME, le plan de financement sur la base de l'estimation réalisée par le bureau d'étude soit :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)			
TRAVAUX	899 142,00 €	ADEME	20% de 800000 €	160 000,00 €	17%
ETUDE SOL	4 000,00 €				
MOE	50 000,00 €	CONSEIL DEP 55	25% de 150000€	37 500,00 €	4%
CONTRÔLE TECHNIQUE	4 000,00 €				
SPS	2 000,00 €	CCAM		761 642,00 €	79%
TOTAL dépenses	959 142,00 €	TOTAL recettes		959 142,00 €	100%
20%	191 828,40 €				
Soit TTC	1 150 970,40 €				

Les prochaines étapes concernant ce dossier seront :

- Dépôt d'un dossier de demande de financement ADEME et CD55 pour réhabilitation site Clermont afin de bloquer les enveloppes des aides possibles,
- Choix du positionnement du site pour la réhabilitation de la déchèterie de Clermont afin de lancer la maîtrise d'œuvre et d'avoir un chiffrage détaillé des travaux après étude de sols selon implantation,
- Affiner les scénarios avec ANETAME le cas échéant afin d'aider à la décision sur le scénario à retenir pour apporter le service sur l'ensemble du territoire,
- Négociation avec les EPCI voisins pour l'accueil des habitants de notre communauté dans les déchèteries de Briellles et Thierville pour un accès à un service de déchèterie à 20 minutes maximum/trajet voiture des communes du nord de territoire, par voie de convention dès 2018 en parallèle de la mise en œuvre de la Redevance incitative.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Valide l'étude du scénario 4,
- Valide le plan de financement et les demandes de financements susmentionnés pour la réhabilitation de la déchèterie de Clermont,
- Autorise le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

M. le Président indique que la réfection et l'optimisation de la déchèterie à Clermont en Argonne aurait un coût prévisionnel estimé par le bureau d'études ANETAME de 959 142 € HT, pour une durée de travaux d'un an.

Pour la déchèterie à Montfaucon d'Argonne, le montant des travaux s'élèverait à 550 000 € HT, avec comme seul partenaire le CD 55 qui financerait à hauteur de 62 500 €.

M. Ponsignon, Maire de Le Neufour, s'exprime en indiquant que ces montants sont très importants et qu'il ne faut pas mettre la CCAM dans le rouge en construisant deux déchèteries.

M. Dormois demande quel serait le coût pour la collectivité pour utiliser les déchèteries de Brioules et de Thierville. M. le Président répond que les courriers de demande sont partis dans les deux collectivités concernées (CA de Verdun et le CC Stenay/Dun) et que nous attendons leur retour.

M. Muller, adjoint à Brabant en Argonne, ajoute que deux déchèteries pour les territoires est inconcevable et qu'il faut être vigilant aux terrains qui pourraient être proposés pour une nouvelle déchèterie à Clermont en Argonne, car les sous-sols argileux sont de mauvaise qualité.

2017-138 – VENTE DES PAV

Le président rappelle qu'avec le changement du mode de tri sélectif les bornes/PAV pour les recyclables secs hors verre (29 pour corps creux JAUNE et 27 pour corps plats BLEU) ne seront plus utilisés et fait les propositions suivantes pour leur vente :

- Proposition de vente par lot d'une vingtaine
 - Montant de 3500€ net le lot/prix départ de la CCAM
- Proposition de vente par lot d'une dizaine
 - Montant de 2000€ net le lot/prix départ de la CCAM
- Proposition de vente du solde des PAV non vendus par lot
 - Montant de 200€ net l'unité/prix départ de la CCAM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de valider la vente des PAV dans les conditions ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

DELEGATION D'ATTRIBUTION : MARCHES DE COLLECTE ET TRAITEMENT A COMPTER DU 01/01/2018

M. le Président présente les résultats des marchés de collecte et traitement, entrant en vigueur au 01/01/2018 :

- Marché de collecte et traitement des OMR : prévisionnel 2018 : 316 753,86 €
- Marché de collecte et traitement des Recyclables Secs Hors Verre : prévisionnel 2018 : 104 189,69 €
- Marché de collecte et traitement des Verres : prévisionnel 2018 : 13 360,36 €

ORGANISATION TRI SELECTIF AU 01/01/2018

M. le Président rappelle l'harmonisation de la collecte sélective sur ce territoire Argonne-Meuse à compter du 01/01/2018. Réception des sacs de collecte début décembre (50 l, jaune transparent, logo, consignes de tri). La distribution sera effectuée par les communes en mairie. Arrêt des dépôts dans PAV et retrait des PAV le 22/12 (dernière collecte). Collecte en porte à porte à partir du 01.01.2018. Les sacs bleus et jaunes (ex-CCMV) pourront être utilisés jusqu'à épuisement.

SEMAINE IMPAIRE

Planning collecte OMR C1				Planning Collecte sélective C0,5
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Les Islettes Futeau Le Neufour Le claon Lachalade Neuville en Argonne Aubréville Recicourt	Clermont en Argonne Froidos Rarecourt Dombasles en Argonne Jouy en Argonne Brocourt en Argonne Brabant en Argonne	Cheppy Very Montblainville Baulny Charpentry Epinonville Gesnes en Argonne Romagne sous Montfaucon Cierges Sous Montfaucon Brabant sur Meuse Consenvoye Gercourt / Drillancourt Septsarges	Esnes en Argonne Malancourt Avocourt Vauquois Boureuilles Varennnes en Argonne Montfaucon d'Argonne Cuisy Forges sur Meuse Regneville sur Meuse	Clermont en Argonne Froidos Rarecourt Dombasles en Argonne Jouy en Argonne Brocourt en Argonne Brabant en Argonne Les Islettes Futeau Le Neufour Le claon Lachalade Neuville en Argonne Aubréville Recicourt

SEMAINE PAIRE

Planning collecte OMR C1				Planning Collecte sélective C0,5
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Les Islettes Futeau Le Neufour Le claon Lachalade Neuville en Argonne Aubréville Recicourt	Clermont en Argonne Froidos Rarecourt Dombasles en Argonne Jouy en Argonne Brocourt en Argonne Brabant en Argonne	Cheppy Very Montblainville Baulny Charpentry Epinonville Gesnes en Argonne Romagne sous Montfaucon Cierges Sous Montfaucon Brabant sur Meuse Consenvoye Gercourt / Drillancourt Septsarges	Esnes en Argonne Malancourt Avocourt Vauquois Boureuilles Varennnes en Argonne Montfaucon d'Argonne Cuisy Forges sur Meuse Regneville sur Meuse	Cheppy Very Montblainville Baulny Charpentry Epinonville Gesnes en Argonne Romagne sous Montfaucon Cierges Sous Montfaucon Esnes en Argonne Malancourt Avocourt Vauquois Boureuilles Varennnes en Argonne Brabant sur Meuse Consenvoye Gercourt / Drillancourt Septsarges Montfaucon d'Argonne Cuisy Forges sur Meuse Regneville sur Meuse

2017 - 139 - DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNE DE CONSENVOYE POUR MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

Le président informe le conseil communautaire du dossier de demande de subvention déposé le 20 juin 2017 par la commune de Consenvoye pour une manifestation exceptionnelle, l'organisation d'un spectacle son et lumière :

- "Il y a cent ans...Consenvoye »
- les 15 et 16 septembre 2017 et 22 et 23 septembre 2017
- Subvention sollicitée : 1 500 €

L'avis de la commission cohésion sociale du 10 juillet 2017 est d'attribuer un montant de : 980 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de valider le versement de la subvention de 980€ ci-dessus mentionnée,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

BILAN JOURNEE DECOUVERTE DES ASSOCIATIONS SEPTEMBRE 2017

M. le président rappelle que s'est tenue le samedi 9 septembre 2017 la 2ème Journée des associations, à Varennes en Argonne. Cette manifestation organisée par l'Office de tourisme du Pays d'Argonne et la CCAM a accueilli 35 associations.

2017 - 140 – PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE ACTIONS SUR LE SITE DES BERCETTES ET DDE DE FINANCEMENT AU CD 55 (politique ENS)

Le Président rappelle au conseil communautaire les délibérations prises antérieurement par la CC du Centre Argonne pour la gestion du site des Bercettes en application de la convention ENS/CD55 et par convention avec le CPIE de la Meuse. Cette convention a pour but différentes actions menées par le CPIE sur le site de l'Etang des Bercettes pour lesquelles il est proposé de solliciter le conseil départemental de la Meuse pour un soutien dans le cadre de la politique ENS.

Il ajoute qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement initial afin de compléter la demande de financement auprès du CD55, en raison d'un complément de devis pour la fourniture de bornes de fléchage et de plots dans les conditions suivantes :

convention/ CPIE - Dépenses	TTC	Recettes		%
animation d'un comité de pilotage dédié à l'éco tourisme	800,00 €	CPIE	6 800,00 €	39
Conception pictogrammes botaniques	1 200,00 €	subvention conseil dtal 55	3 431,00 €	29
état des lieux faune flore	3 200,00 €		1 824,00 €	
sorties naturalistes	6 400,00 €			
mesures permanentes de gestion	3 200,00 €	autofinancement CCCA	5 546,04 €	32
frais matériels et équipements	1 000,00 €			
Bornes de fléchage et plots arboretum	1 801,04 €			
total TTC	17 601,04 €	total	17 601,04 €	100

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés,

- De solliciter le conseil départemental de la Meuse pour un soutien dans le cadre de la politique ENS dans les conditions susmentionnées,
- D'autoriser le président à signer la convention et tout document en lien avec ce dossier

POINT SUR LA COMPETENCE GEMAPI

M. le Président indique que différentes rencontres ont eu lieu concernant la mise en place de cette compétence à compter du 01/01/2018 :

- Rencontre avec l'EPAMA le 7/11/2017 : proposition de délégation des items 2,5 et 8. Pour l'instant le choix de transférer ou déléguer l'item 1 n'est pas tranché. Coût en délégation : 6 950 €/an soit 4,60 €/hab/an (sans travaux)

Pour rappel les différents items inscrits à l'article 1 du Code de l'environnement L211-7 transférés au 01/01/2018 aux EPCI sont les suivants :

- item 1 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- item 2 : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- item 5 : La défense contre les inondations et contre la mer)
- item 8 : La protection et la restauration des sites des eco-systèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines).

- Rencontre avec le SMAVAS le 9/11/2017 : proposition de transférer la GEMAPI pour la Biesme et ses affluents. Coût en transfert : 14 854 € soit 7€/hab/an (sans travaux)
- Réunion au CD 55 le 8/11/2017 afin de re-préciser les modalités de prise de compétence GEMAPI
- Proposition de l'Entente Oise Aisne : transfert du PI pour la Biesme et l'Aire. Coût en transfert : 17 790 € soit 3€/hab/an
- En attente d'une décision définitive de la part du SM3A pour la prise de compétence PI. A l'heure actuelle seule la GEMA est transférée au SM3A. Perspective financière 2018 : 45 780,02 € soit 8,57 €/hab/an (étude et travaux)

Le schéma qui est envisagé :

- ▶ EPAMA : délégation GEMAPI
- ▶ SMAVAS : transfert GEMAPI
- ▶ Pour l'Aire soit gestion du PI en propre soit transfert au SM3A

M. Lamorlette ajoute que l'adhésion du conseil départemental de la Meuse à l'Entente Oise Aisne n'est que d'une année et non de deux.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande aux conseillers communautaires si une cérémonie des vœux en janvier 2018 doit être organisée. La majorité des élus y sont favorables.

M. le Président présente ensuite la motion qui a été prise en bureau concernant la Conférence Nationale des territoires.

M. le Président ajoute que suite à un courrier envoyé par M. Dequenne à l'ensemble des élus du territoire, une réponse lui sera faite lors du prochain conseil communautaire, en sa présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.